

Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER



Commune d'AUBIGNOSC

04200

accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr

04 92 62 41 94

www.aubignosc04.fr

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°7/2023**

Séance du 20 septembre 2023

---- L'an deux mille vingt trois

le 20 septembre à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 13 septembre 2023

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **LERDA** Serge, **MACCARIO** Fabrice, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

2 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

1 pouvoir : **DANEL** Mauricette à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : Serge **LERDA**

OBJET : ADHÉSION AGENCE DEPARTEMENTALE INGENIERIE ET TERRITOIRE IT 04

----- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la délibération DDC N° 39/2023 de la CCJLVD qui adopte l'adhésion « solidaire » à IT04.

----- Cette décision permet aux collectivités de son territoire d'adhérer aux services de l'agence pour une cotisation nulle.

----- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

✚ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à IT04.

✚ **AUTORISE** le maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

OBJET : INTEGRATION DES TRAVAUX POTEAU INCENDIE / DUREE AMORTISSEMENT /

--- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les biens s'amortissent au 1^{er} janvier qui suit leur mise en service.

---. Il convient aujourd'hui de prendre en compte les travaux liés au remplacement et au déplacement d'un poteau incendie.

--- Le montant des travaux est le suivant : 6289.63 € HT

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

❖ **FIXE** la durée d'amortissement à 10 ans pour ce poteau incendie.

❖ **PRECISE** que la dotation aux amortissements sera calculée à compter du 1^{er} janvier 2024

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUR LA COMMUNE.

---- Conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur le Maire, René AVINENS et Monsieur Christian DELMAERE, 3^{ème} adjoint, concernés à titre privé directement par le projet solaire, se sont retirés de la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur Frédéric ROBERT, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la convention signée le 06 avril 2023 avec la société QENERGY dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, en AVIGNON (84 000).

En complément des travaux prévus à cette convention pour les besoins de la construction, de l'exploitation et le démantèlement de la centrale solaire « Les Cruzourets » il nous faut autoriser la réalisation de travaux supplémentaires sur la base du modèle ci-annexé.

---- Un projet d'avenant à la convention de travaux a été transmis à chaque conseiller avant la séance.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Frédéric ROBERT, 1^{er} Adjoint, à signer l'avenant à la convention de travaux avec CPES Les Cruzourets SAS.

OBJET : PLAN D'EPENDAGE DE DIGESTATS SUR LA COMMUNE D'AUBIGNOSC

---- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une unité de méthanisation est prévue à Château-Arnoux-Saint-Auban, avenue du Jas, au lieu-dit La gare de Saint Auban.

---- Cette usine permet, à l'aide de micro-organismes, de dégrader la matière organique des intrants créant ainsi du biogaz et du digestat. Le maître d'ouvrage cherche à valoriser le digestat en épandage agricole contrôlé. Le digestat sera utilisé pour la fertilisation des sols. Son épandage sera réalisé sur les parcelles de 22 communes dont une est située à Aubignosc chez Monsieur MOULET Eric.

---- Monsieur le maire précise qu'une consultation du public s'est déroulé sur 3 communes Château-Arnoux-Saint-Auban, Montfort et l'Escale du lundi 21 août 2023 au lundi 18 septembre 2023. Monsieur le Préfet, par courrier du 19 juillet 2023 nous demande notre avis sur ce plan d'épandage.

---- L'assemblée délibérante a été informée qu'un dossier concernant ce plan d'épandage est disponible en mairie.

--- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

APPROUVE le plan d'épandage tel que présenté ci-dessus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Serge LERDA

